

DECRET N° 2004 – 120 DU 10 MARS 2004

Portant nomination des Directeurs des services centraux et techniques du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2001-350 du 06 septembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi ;
- Le** Conseil des ministres entendu en sa séance du 03 mars 2004 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées Directeurs des services centraux et techniques du Ministère l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi, les personnes dont les noms suivent :

Il s'agit de :

- Directeur de la Programmation
et de la Prospective : Monsieur Dominique Geoffroy
FIFATIN
- Directeur du Développement
Industriel : Monsieur Gafari BELLO
- Directeur de la Promotion des Petites
et Moyennes Entreprises : Monsieur Henri Corneille Paulin
AKUESON
- Directeur du Commerce Extérieur : Monsieur Antoine Silété
AGBADOME
- Directeur de la Concurrence et du
Commerce Intérieur : Monsieur Issoufou Moudjaïdou
SOUMANOU
- Directeur de la Métrologie, des
Normes et de la Qualité : Monsieur Loukoumanou OSSENI
- Directeur de la Formation et de
la Promotion de l'Emploi : Monsieur Eusèbe AGOUA
- Directrice du centre National et de
la Propriété Industrielle : Madame Juliette DOUMATEY
épouse AYITE
- Directeur du centre de
Perfectionnement et
d'Assistance en gestion : Monsieur Patrice MELIHO
- Directeur Général de l'Agence
Nationale pour l'Emploi : Monsieur Rock Sosthène NEPO

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 10 mars 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Grégoire LAOUROU.-

Le Ministre de l'Industrie, du
Commerce et de la Promotion de
l'Emploi,

Fatiou AKPLOGAN.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 MICPE 4
AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-DGID 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-
ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 10 JO 1.